

# Commune de Saint-Valery-sur-Somme

**DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIF A LA  
RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE**

## **PIECE 2 : EMBLEMEMENT ET ENVIRONNEMENT**



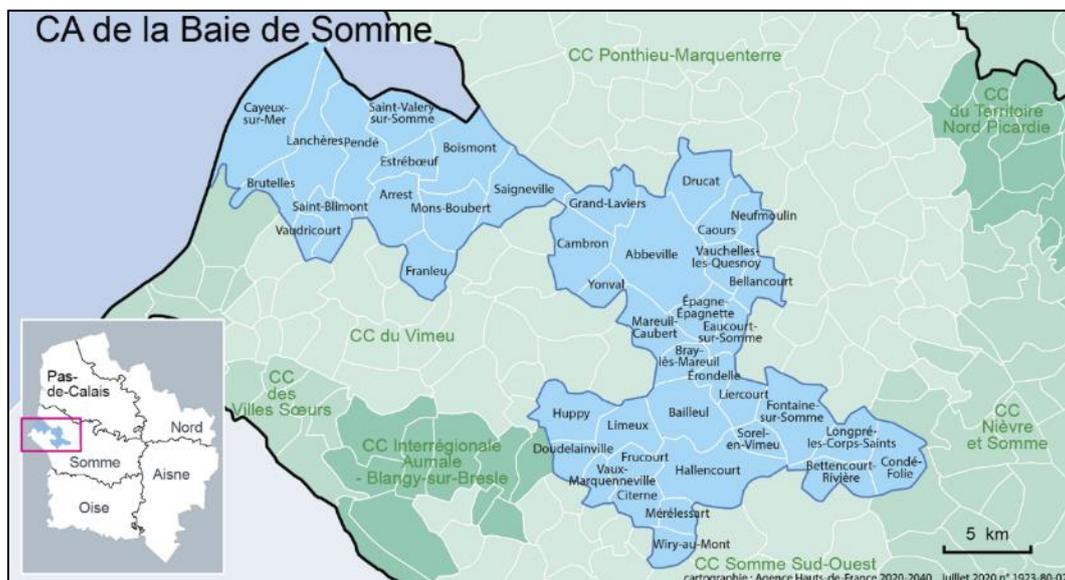


## 1. CONTEXTE

Saint-Valery-sur-Somme dispose de la compétence assainissement collectif et à ce titre, exploite en régie la station d'épuration (STEP) intercommunale. Avec les communes voisines Arrest et Noyelles-sur-Mer, elles se sont lancées en 2021 dans la réalisation d'une étude diagnostique de leur système d'assainissement. Dans la continuité de cette étude, réalisée par le BET V2R, Saint-Valery-sur-Somme, en concertation avec Arrest et Noyelles-sur-Mer, a décidé d'engager des travaux sur la STEP, qui a été mise en service en septembre 1987, dans le but de se mettre en conformité vis-à-vis des réglementations sur l'Eau.

C'est dans cet objectif qu'AMODIAG Environnement a été désigné comme maître d'œuvre, dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en conformité de la STEP intercommunale de Saint-Valery-sur-Somme. A l'issue de la présentation des études d'avant-projet de fin d'année 2023, le comité de pilotage a retenu la solution de la reconstruction de la STEP, face à la solution de la réhabilitation.

Saint-Valery-sur-Somme est le maître d'ouvrage sur cette opération. Elle fait partie des 43 communes qui composent la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS), créée en janvier 2017.



**Figure 1 : Situation géographique de la CABS et de Saint-Valery-sur-Somme**

Il est également prévu qu'AMODIAG Environnement se charge de l'élaboration complète du dossier « Loi sur l'Eau » ainsi que du permis de construire. Le bureau d'études V2R assure le rôle d'assistant au maître d'ouvrage sur cette opération.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la reconstruction de la station d'épuration à boues activées sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme. L'objectif de ces travaux est la remise aux normes de la station actuelle qui fait l'objet, depuis 2016, de nombreuses non-conformités (nationales et européennes). La future STEP aura une capacité de 13 600 Equivalent-Habitant et permettra le traitement, comme actuellement, des effluents des communes de :

- Arrest,
- Noyelles-sur-Mer,
- Saint-Valery-sur-Somme.

Le projet de construction concerne la parcelle cadastrale n°605 de la section 0A. L'intégralité de la parcelle sera touchée par les travaux (que ça soit les travaux de voirie, de démolition de l'existant ou de mise en place des mesures compensatoires).

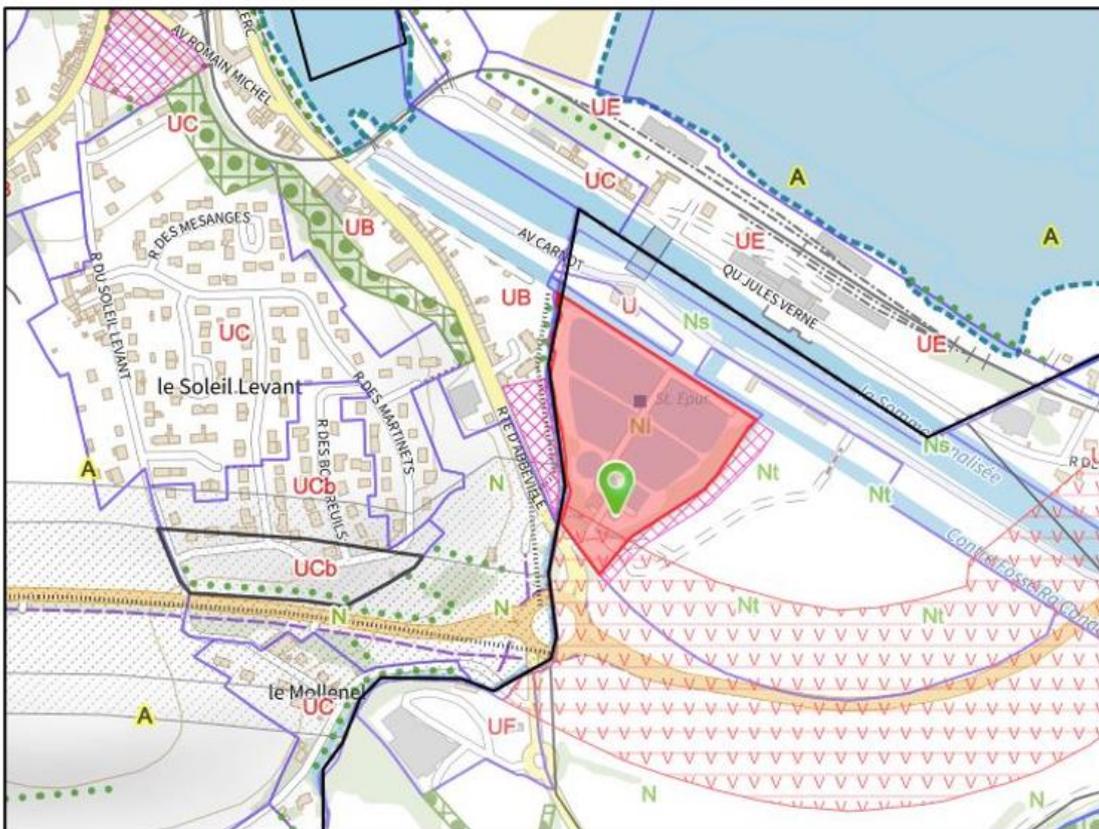
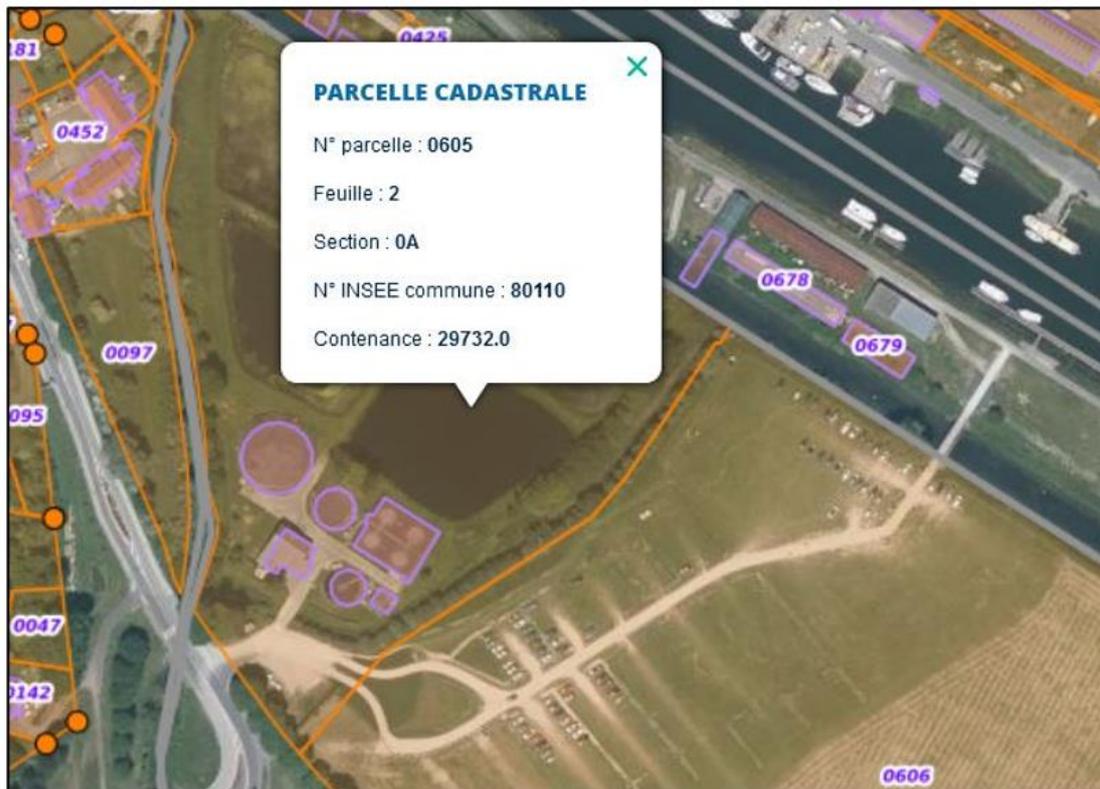


Figure 2 : Localisation du projet (géoportail-urbanisme.gouv.fr)



*Figure 3 : Extrait du plan cadastral de la commune de Boismont (géoportail.gouv.fr)*